

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 121

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et aux centres communaux d'action sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Amendement d'extension du périmètre prévu à l'alinéa 6.

À des fins d'efficacité, cet amendement propose que le partage d'information ici introduit au bénéfice du maire soit étendu aux centres communaux d'action sociale.

Ces centres sont pour beaucoup coutumiers de la gestion de ce type de fichier. Ils gèrent par exemple fréquemment les fichiers liés au plan canicule.